



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régionale d'autorité environnementale
Projet modificatif de la ZAC de la Laune sur le territoire de la
commune de Marsillargues (Hérault)**

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

N°saisine : 2021-009663

N°MRAe : 2021APO82

Montpellier, le 29 septembre 2021

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 27 juillet 2021, la commune de Marsillargues a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de ZAC de la Laune sur le territoire de la commune de Marsillargues (Hérault) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 27 septembre 2021.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.